



Vivre à Lannédern

311 habitants, 1200 hectares
Bulletin municipal d'information
— N° 29 — Avril 2016 —

Nota : par manque d'articles le bulletin communal du 15 Janvier n'a pas été édité.

Le conseil municipal s'est réuni le 03 mars dernier afin de voter les comptes administratifs 2015 et le budget 2016 de la commune.

• En 2015, pour son fonctionnement, la commune a dépensé 230 457€ répartis en charges à caractère général (28%), charges de personnel (58 %), les contributions aux différents organismes et associations SIVOM, SDIS, CCAS ... (13%), les charges financières liées aux intérêts des prêts en cours (1%).

En contrepartie, la commune a perçu 258 201€ en impôts et taxes (57%), en dotations nationales et départementales et revenus divers (43%).

Notre fonctionnement se retrouve pour l'année 2015 excédentaire de 27 200€, excédent qui permet d'assumer en partie les investissements.

• Certaines opérations d'investissement peuvent s'inscrire sur plusieurs années. Pour 2015, les dépenses d'investissements s'élèvent à 306 000€ et concernent les opérations de réhabilitation des immeubles du bas du bourg (maison Cloarec, TyCoz Le Bon, Bibliothèque et Salle Culturelle). Les recettes d'investissements s'élèvent à 325 000€ et proviennent de subventions relatives aux projets en cours, des excédents de fonctionnement capitalisés et d'emprunt court terme réalisé dans l'attente du versement des subventions liées à la réhabilitation des immeubles et qui seront versées en 2016.

• Pour 2016, grâce à un fonctionnement maîtrisé et raisonné de la commune, nous escomptons un excédent d'environ 27 000€ qui nous permettra comme les années précédentes d'investir dans les projets.

• Les projets pour 2016 sont principalement la fin des travaux de réhabilitation des immeubles du bas du bourg, les études pour la réhabilitation de l'école, de la mairie et de la salle polyvalente. Ces études nous permettront d'envisager différents scénarii de réhabilitation et déterminer le budget des travaux à réaliser. Ces travaux seront réalisés si et seulement si les finances de la commune le permettent.

• Nous devons également assumer des dépenses d'investissement collectives, telle que la construction de la caserne des pompiers de Brasparts (coût de 43 000€ uniquement pour la commune de Lannédern) ; dépense qui impacte lourdement notre commune.

• A ce jour la commune est endettée à hauteur de 35 000€ (capital restant dû). Depuis 2008, aucun nouvel emprunt n'a été contracté et de nombreux projets ont pu voir le jour tel que des travaux de voirie, d'enfouissement et de renforcement des réseaux, de rénovation du patrimoine, de la création de la vitrine du trésor de l'église, de l'aménagement paysager et immobilier du bourgCes projets ont été financés grâce aux excédents de fonctionnement (entre 25 et 30k€/an) et aux subventions départementales, régionales...

• La commune devra certainement contracter un nouvel emprunt en 2017 pour financer une partie de la rénovation des immeubles du bas du bourg et la construction de la nouvelle caserne des pompiers. Les échéances de ce nouvel emprunt pourront être en partie couvertes par les revenus locatifs des immeubles rénovés (revenus estimés à 10 000€ /an). A noter que les emprunts en cours réalisés en 2002 et en 2007 arriveront à échéance respectivement en 2017 et en 2002.

• La réalisation des projets futurs dépendra des subventions accordées et de la capacité d'autofinancement de la commune, dans un contexte de baisse des dotations. Le conseil municipal apporte toute sa vigilance sur les dépenses et les investissements pour que la situation financière de la commune reste équilibrée.

• Nous pourrions faire le choix d'une vie communale à minima, encore plus économe, dépourvus de services (tel que la garderie, la cantine, le secrétariat de mairie, la Poste, l'entretien de la commune..) et sans projet.

• Nous avons fait le choix de faire de Lannédern une commune rurale dynamique, vivante, capable de mener à bien de beaux projets ; une commune où il fait bon vivre.

Les conseillères municipales Pauline Caro et Sabrina Favennec

La laïcité

- Principe fondateur du vivre ensemble, synonyme du respect des opinions de chacun, elle nécessite plus que jamais d'être réaffirmée, expliquée et appliquée dans notre pays. Les maires sont les premiers garants et les premiers défenseurs au quotidien du principe de laïcité qui donne cœur à la république.
- La laïcité depuis plus d'un siècle, revêt un double sens. C'est un mode d'organisation juridique et politique de la société, issu de la loi de 1905 qui acte la séparation des églises et de l'État. Mais c'est aussi une approche philosophique du vivre ensemble, que l'on peut qualifier d'humaniste parce qu'elle ne se réfère à aucun dogme religieux, ni à aucune vérité « révélée », et qu'elle n'est soumise à aucun appareil religieux. Ainsi la laïcité est avant tout un principe de concorde et quelle n'est l'apanage d'aucun groupe de pensée.
- La laïcité assure la liberté absolue de conscience, consacre des droits égaux pour toutes et tous, sans tenir compte de leurs origines, de leurs croyances ou de leur absence de croyance, et permet de maintenir la sphère publique dans une neutralité stricte et respectueuse.
- Il convient d'affirmer cette évidence que la stricte application de laïcité n'est tournée contre aucune religion en particulier, elle est garante de la non-discrimination et de l'égalité et elle permet à chacun de vivre ses convictions philosophiques et religieuses, sa croyance ou sa non-croyance, dans un cadre commun apaisé.

La laïcité est donc à vocation universelle.



Rappel du droit :

Loi du 9 Décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État

Article 1 : La république assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La république ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} Janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Constitution du 4 Octobre 1958

Article 1 : La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ; Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Pourquoi se sent-on, français ?

L'identité nationale en dépit des différences d'origine, de religion, de couleur de peau et des inégalités sociales, doit s'exprimer autour d'une **volonté de vivre ensemble un destin national**.

Intégration des acquis essentiels et obligatoires :

- Une laïcité tolérante à vocation universelle adoptant le principe de respect
- Un intérêt actif au cadre de vie quotidien
- La connaissance de l'histoire de la France
- Le rayonnement politique et culturel de la France
- La compréhension que la France reste une grande puissance mondiale
- L'attraction que la France exerce sur une multitude d'êtres humains de part le monde

Mais aussi

- L'histoire de France est faite aussi d'histoires particulières, et tous les français ne sont pas issus du terroir.
- La France d'aujourd'hui est intégrée dans une Europe pacifiée et bénéficie de tout ce que les régimes précédents ont laissé de positif.
- La France accueille non plus des immigrants européens et chrétiens mais essentiellement des africains dont une majorité de musulmans, héritage de son passé colonial.

Le Maire Georges Pouliquen

Plijadur gant ar Brezhoneg.

La classe des CE-CM a mené une interview de Monique Léon, intervenante en breton à l'école de Lannédern, rattachée à l'association MERVENT. Voici ce qu'ils ont appris...

Depuis combien de temps *Mervent* existe ?

Mervent existe depuis 1994. C'est une association qui travaille dans le secteur de la Cornouaille, en Bretagne.

Mervent, c'est quelle langue ? Cela veut dire quoi ?

Mervent signifie « Sud ouest » en breton parce que l'association est localisée dans le Sud Ouest de la Bretagne.

Est-ce que *Mervent* travaille dans d'autres écoles ?

Mervent travaille dans 67 écoles primaires dans le secteur Cornouaille.

Et toi, travailles-tu dans d'autres écoles qu'à Lannédern ?

Je travaille dans d'autres écoles, elles se situent toutes dans les Monts d'Arrée ainsi que sur Carhaix.

Où se trouve *Mervent* ?

Le siège de l'association *Mervent* se trouve à Plounéour-Lanvern mais beaucoup de professeurs n'y sont pas : ils se déplacent partout dans le Finistère pour leur travail.

Dans quelles écoles enseigne-t-on le breton ?

Le breton est enseigné dans les écoles Diwan, les écoles privées ou publiques. Dans les écoles monolingues, il y a des interventions comme à Lannédern mais c'est de l'initiation bretonne.

Enseignes-tu le breton ailleurs que dans des écoles ?

Moi non, mais *Mervent* propose des cours du soir, des longues pour les adultes et *Mervent* intervient même dans Qui finance ces cours de breton ? Qui paye *Mervent* ?

Les cours d'initiation sont payés par le conseil général, le régional, les mairies en partenariat avec l'inspection qui habilite l'association et les professeurs.



bilingues
parfois des
à la langue

formations
des crèches.

conseil
académique

L'école Yves Le Gall

Animations TAP : Le spectacle des enfants a ravi les parents

• Cette année, le thème des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) est « Autour du Monde », un thème très vaste, mais tellement porteur, s'il est exploité à bon escient.

Au premier trimestre, les enfants ont découvert le timbre de manière ludique, exploré les danses bretonnes et la danse country pour les grands.

• Pour le deuxième trimestre, les enfants ont élargi leur univers avec le monde asiatique (ses ombres chinoises, sa calligraphie), les loups vénitiens. Tous les vendredis après-midi, Patricia Paulus, dit « Patoche », les a initiés au monde africain à travers des chansons et des danses dans le but de préparer un spectacle. Au préalable, les enfants se sont attelés à la décoration de la salle en peinture, collage et coloriage sous la houlette des animatrices TAP, Véronique Lawson et moi-même. Leurs œuvres (masques africains, zèbres, éléphants et chameaux) ont été exposées lors du spectacle.



• Jeudi 31 mars, ils ont investi la salle polyvalente pour un spectacle haut en couleur. Les maternelles-CP ont illustré leur chanson Afrique-Africa avec des tee-shirts réalisés à l'effigie de ce continent. Passé la première chanson, les petits ont pris confiance en eux et ont enchaîné les 5 chansons apprises avec Patoche. Les CE-CM ont pris le relais en proposant en chant et en danse des textes forts sur l'incontournable Nelson Mandela, les différents instruments de musique, et les traditions africaines.

• Les parents et amis de l'école ont été enchantés du spectacle de qualité proposé par les animatrices des TAP, et l'intervenante Patricia Paulus. Cela fait chaud au cœur et nous encourage à poursuivre notre travail pour proposer des animations de qualité et toujours aussi intéressantes pour les enfants.

↪ Patricia Paulus, dit « Patoche » dansant avec les enfants de Maternelles-CP

• A l'issue du spectacle, un pot de l'amitié a clôturé la soirée avec les réalisations culinaires des enfants (croque-monsieur et mini-pizzas)

Catherine Roudot, animatrice TAP

Le printemps a soufflé sur votre bibliothèque Arrée Lecture

• Printemps : « Saison du renouveau » nous dit le dictionnaire : Printemps des Poètes...on a vécu ça en participant avec enthousiasme...suivez les traces dans le Vieux Bourg ; un exemple gravé sur une ardoise fixée à l'entrée de la bibliothèque - une citation de Julien Green : « Une bibliothèque c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité »

• Renouveau : eh bien oui...les feuilles s'agitent sur les arbres et celles de nos livres frémissent et murmurent sur nos étagères... « Ah ! Enfin!...nous revoyons la lumière...quelle saison. ! Nous n'avions plus de visites, plus de rires d'enfants...froid et poussière...et tout à coup : lumière, chaleur, visite, grand nettoyage, classement, étiquetage, excitation des bénévoles, on nous a refait une maison ! »

Tout ça pour vous chers abonnés...et chers « ceux qui le seront bientôt » (pour dix euros par an et un euro pour les enfants !)

• Oui, cette bibliothèque est la vôtre et il faut nous rendre visite, même sans emprunter de livres...même sans abonnement : Venez voir notre beau local rénové, repeint : la vitrine changée (et celle-ci nous protège du froid et de l'humidité), des radiateurs qui sont vraiment adaptés et dispensent une douce chaleur régulière. et la porte, vous avez vu ?? Belle de l'extérieur, efficace de luminosité à l'intérieur !!! Nous avons même une trappe cachée pour accéder à l'étage (chut...c'est secret !)

Nous projetons une « fête du livre » avant les vacances d'été pour inaugurer notre local rénové.

Si vous souhaitez plus d'infos vous pouvez nous contacter : arree.lecture@gmail.com

• A votre service... Notre calendrier :

- Jeux écriture samedi 23 avril et samedi 28 mai de 10 h à 12 h
- Rencontre franco-britannique : samedi 7 mai après-midi
- Echange de 200 livres à la bibliothèque de Plonévez du Faou jeudi 12 mai au matin

- Accueil des enfants de l'école : Jeudi 12 mai après-midi
- Séance kamishibaï pour les enfants de l'école : première ou deuxième semaine de juin
- Inauguration de la bibliothèque rénovée.... date à fixer : « en Juin »



• En résumé nous vous attendons chaque mercredi de 10 h à 12 h, chaque samedi de 14 h à 16 h.
 Nous continuons nos activités : accueil des enfants de l'école une fois par mois, kamishibaï une fois par trimestre, lectures à la MAM 3 fois par mois environ, « jeux d'écriture » une fois par mois le samedi matin, rencontre trimestrielle franco-britannique autour du jardin, des graines, des plantes.

⇨ Les élèves de Maternelles-CP lors de leur passage mensuel avec les bénévoles d'Arrée Lecture devant les locaux récemment rénovés de la bibliothèque

Les bénévoles de l'association Arrée Lecture

Le Pays Centre Ouest Bretagne et les Filières bois

- Le Pays du Centre Ouest Bretagne a été officiellement labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte le lundi 12 octobre 2015, à Paris, par Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Le territoire a donc été reconnu pour ses actions visant, entre autres, à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et à développer la production et la valorisation de ses ressources naturelles renouvelables.
- C'est dans ce cadre que le Pays COB a lancé une mission sur les filières bois dont la finalité est la co-construction et la mise en œuvre d'une stratégie de filières bois durables entre acteurs publics et privés du territoire. Cette mission globale vise la reconnaissance par tous, élus, agriculteurs, professionnels, population locale, des plus-values économique, sociale et environnementale des filières bois sur le COB. Pour cela, le Pays COB consolide ses moyens sur la thématique bois, Le COB se positionne alors comme un territoire novateur, précurseur dans l'animation de filières bois à l'échelle d'un Pays.
- Cette mission sera assurée par Amélie GOOSSENS et Camille LEPERLIER, animatrices de la cellule bois du Pays COB (02 96 29 26 53), et vous invite à les contacter d'ores-et-déjà si vous souhaitez vous impliquer particulièrement sur cette thématique. Amélie et Camille se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à leur mission, au bois, à sa production et à sa valorisation en COB. Ceci s'adresse à tous les propriétaires forestiers, les agriculteurs et tous professionnels du bois présents sur la commune.
- Le COB compte sur vous et pouvoir ensemble travailler pour que le bois du COB, feuillu comme résineux, issu du bocage et des forêts, transformé et valorisé par les artisans, collectifs et industriels locaux soit une réelle plus-value territoriale en matière d'économie circulaire.

L'adjoint au maire Jean Marc Clost

Notre Adjoint au Maire des années 2008/2014 nous a quitté le 16 Janvier 2016

Samedi 16 Janvier vers 15 heures, une nouvelle funeste parvient au maire de Lannédern; Yann Diulein est décédé accidentellement.....

- Il aurait pu mourir dans l'exercice de son métier de militaire comme défenseur de la république quelque part dans le monde.....Mais le destin en a décidé autrement.
- Son passé de militaire le prédisposait à la prise en compte de la nécessité à commémorer toutes les fêtes officielles de la république et il le faisait avec sérieux et implication.
- Ayant fait partie des forces spéciales et tenu au secret, certains passages de ta vie nous échappent, cela alimente encore notre imagination
- Tu te révéleras un grand père exemplaire ayant su tisser des liens d'amour très forts avec tes petits-enfants, faisant briller leurs yeux par ton passé, les histoires d'un homme finalement pas très ordinaire.

Allocutions du Maire et de la famille – extraits

📅 Agenda :

- 30 Avril : La Brouette, "Intermezzo" à Gwernaléon (*La Serva Padrona*)
- 11 Juin Arrée Lecture reçoit l'écrivaine Nathalie De Broc
- 18 Juin repas APE
- 25 Juin, repas des aînés et fête de la musique
- 2 et 3 Juillet : les jeunes en fête

📞 En cas de besoin vous pouvez joindre :

- **POULIQUEN G.** - Maire **02 98 26 45 20 — 06 77 83 60 67**
- **CLOST J. M.** - Adjoint **02 98 26 42 26 — 06 64 94 05 18**
- **CARIOU M. C.** - Adjoint **02 98 26 41 40**

📞 Téléphone utile :

- Mairie – Poste **02 98 26 40 56**
- Salle communale **02 98 26 43 09**
- Ecole **02 98 26 43 02**
- Déchetterie **02 98 26 67 53**
- Service des eaux **02 98 26 45 49**
- Prêtre **02 98 26 60 61**
- ADMR **02 98 81 46 38**
- SAMU 15 **Police 17**
- Pompiers **18 (fixe) ou 112 (mobile)**